



Solidaires, Unitaires et Démocratiques Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Epargne Ile-de-France

64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38
sudceidf@orange.fr
www.sudbpce.com



SUD BPCE



@SUDBPCE

Union
syndicale
Solidaires

SUD SIGNE L'AVENANT A L'ACCORD COLLECTIF RELATIF AU PEE

Il convenait pour la CEIDF de mettre en conformité le règlement du Plan d'Epargne Entreprise (PEE) avec la loi Macron. C'est aujourd'hui chose faite avec la signature d'un avenant à l'accord par plusieurs organisations syndicales dont Sud.

Un intéressement et un PEE peu attractifs à la CEIDF

Tout un chacun le sait, en matière d'intéressement la CEIDF est le parent pauvre des Caisses d'épargne. En effet, quand l'intéressement moyen 2015 pour la moitié des Caisses avoisine voire dépasse largement les 4 000 €, le nôtre ressort à 2 526 €. Alors qu'il atteint 6 800 € dans les Banques populaires sur la même période. Nous n'évoquerons pas le cas des filiales, certains chiffres donnent le tournis.

Quant à notre PEE, dire qu'il manque d'attrait est un euphémisme avec une enveloppe financière de 460.000 € et ses 50 % d'abondement sur les 153 premiers euros, 20 % au-delà, avec un plafonnement de 763 € par salarié dans la limite de l'enveloppe. Une aumône, un maigre pourboire au regard de ce qui se pratique partout ailleurs.

En 2016 (intéressement 2015), près d'un collègue sur deux a placé tout ou partie de son intéressement en PEE et bénéficié d'un abondement. C'est la raison qui a conduit **Sud** lors de ces négociations à réclamer une augmentation de l'enveloppe.

Un geste d'ouverture

Bien évidemment les propositions de porter l'enveloppe de 460.000 à 700.000 € avec un abondement de 100 % au lieu de 50 % pour les 160 premiers euros, sont insuffisantes.

Sud a cependant pris ses responsabilités et signé cet avenant afin de permettre aux salariés de bénéficier de ce dispositif. Mais ce n'est qu'une première étape. En effet, cette mesure ne concerne que l'intéressement 2016 versé en 2017.

En 2018, l'accord d'intéressement signé par **Sud** arrivera à échéance et **Sud** a bien l'intention d'obtenir par la négociation une indispensable amélioration de l'intéressement à verser dans les années à venir afin que celui-ci reflète réellement la participation des salariés à l'amélioration des résultats de l'entreprise. Ce sera aussi l'occasion de négocier pour le PEE des modalités d'abondement plus attractives pour le personnel.

N°11/2017

Paris, le 26 avril 2017 - Le secrétariat Sud-Solidaires
Valérie Boisliveau - Jérôme Bonnard - Pierre Bouvier - Christine Deldicque
Martine Desaulles - Bettina Larry - Olivier Le Saëc - Alexandra Rideau - Philippe Salvador